

Comptes annuels 2005



LUNGENLIGA SCHWEIZ
LIGUE **PULMONAIRE** SUISSE
LEGA **POLMONARE** SVIZZERA
LIA **PULMUNARA** SVIZRA



Bilan au 31 décembre 2005

Actif	Commentaires	2005 CHF	2004 CHF
Actif circulant		8 843 909	7 387 611
Liquidité	1	5 758 764	5 287 022
Titres	2	2 010 567	1 656 703
Créances pour livraisons et prestations	3	315 615	59 852
Créances de proches	4	277 500	136 519
Autres créances de proches		14 989	20 455
Compte de régularisation actif	5	466 474	227 062
Actif immobilisé		294 517	267 639
Prêt LOX		0	89 000
Participation LOX	6	1	1
Actif corporel mobile	7	62 520	79 553
Immobilisations incorporelles	7	147 805	0
Actif immobilisé affecté (fortune des fonds) Fonds Koch-Brunner	8	84 191	99 085
Total actif		9 138 426	7 655 250
Passif			
Capitaux étrangers à court terme		5 420 584	3 853 576
Engagements envers de livraisons et de prestations	9	580 339	312 077
Obligations envers des proches	10	4 041 534	3 175 913
Autres obligations	11	213 122	96 983
Compte de régularisation passif	12	585 589	268 604
Capitaux étrangers à long terme		28 800	38 400
Provisions	13	28 800	38 400
Fonds avec affectation limitée (fonds de produits)	14	881 862	1 007 252
Capital de l'organisation	15	2 807 181	2 756 021
Capital libre généré		2 600 835	2 457 797
Fonds libres		211 346	155 186
Réserves d'évaluation		0	149 641
Résultat de l'exercice		-5 000	-6 603
Total passif		9 138 426	7 655 250

Compte d'exploitation 2005

Produits d'exploitation	Commentaires	2005 CHF	2004 CHF
Produits de campagnes de collecte de fonds	16	3 104 492	3 137 833
Dons		3 004 549	2 961 501
Legs		99 943	176 333
Produits pour prestations fournies	17	4 598 199	4 014 044
Mandats publics	18	1 837 802	1 389 608
Confédération OFSP		692 802	549 257
Confédération OFAS		1 100 000	800 000
Confédération DDC		45 000	40 351
Autres produits d'exploitation		764 968	585 603
Prestations de service en faveur de tiers	19	212 028	210 068
Contributions de soutien	20	64 092	23 234
Sponsoring	21	196 478	90 093
Contributions des participants vacances & formation continue		142 830	102 734
Produits provenant de proches	22	127 866	136 516
Pertes sur débiteurs	23	-69	-6 430
Divers		21 743	29 388
Contributions des Ligues pulmonaires cantonales		1 995 429	2 038 833
Contributions ordinaires	24	1 704 383	1 697 155
Contributions affectées	25	291 047	341 678
Total des produits d'exploitation		7 702 692	7 151 877

Charges d'exploitation	Commentaires	2005 CHF	2004 CHF
Charges directes de projets	26	6 390 808	5 289 609
Frais de personnel	27	1 897 637	1 557 153
Frais de voyage et de représentation		46 565	39 897
Frais de campagne de collecte de fonds		1 369 915	1 235 617
Conception, création, honoraire		44 029	45 550
Distribution, production		754 362	596 649
Communication		15 000	26 250
Adresses		256 437	315 406
Ports, frais bancaires et postaux, autres		300 087	251 762
Charges de projets		2 866 805	2 306 485
Frais d'entretien		38 761	34 417
Charges en matière de recherches	28	125 000	80 000
Amortissements		46 125	36 040
Frais administratifs	29	469 854	453 101
Frais de personnel		254 069	264 079
Frais de voyage et de représentation		12 115	4 237
Charges d'exploitation		177 001	177 304
Frais d'entretien		17 362	2 337
Amortissements		9 307	5 145
Total des charges d'exploitation		6 860 662	5 742 710
Versement de l'excédent de Fundraising	30	-1 102 198	-1 402 861
Résultat d'exploitation		-260 169	6 306
Résultat financier	31	60 254	46 306
Produits financiers		63 297	70 439
Charges financières		-3 043	-24 133
Autres résultats	32	0	53 771
Produits sans rapport avec l'organisation		0	86 088
Charges sans rapport avec l'organisation		0	-32 317
Résultat annuel sans résultat des fonds affectés		-199 915	106 384
Résultat des fonds affectés		251 074	-115 867
Attribution		-558 512	-1 349 911
Utilisation		809 586	1 234 044
Résultat annuel avec résultat des fonds affectés		51 160	-9 483
Résultat des fonds libres		-56 160	0
Attribution		-56 160	0
Utilisation		0	0
Attribution/Prélèvement au capital de l'organisation		0	2 880
Attribution au capital lié généré		0	-55 009
Réserves d'évaluation		0	57 889
Résultat annuel		-5 000	-6 603

Tableau de variation du capital en CHF

	Existant initial au 1.1.2005	Dotation	Intégration ASPEA au 1.7.2005	Transfert de fonds internes	Utilisation	Existant final au 31.12.2005
Moyens provenant du financement propre						
Réserves de réévaluation	149 641			-149 641		-
Capital libre généré (accumulé)	2 457 797			143 038		2 600 835
Fonds libre Information	155 186					155 186
Fonds libre pour malades chroniques	-	56 160				56 160
Résultat de l'exercice	-6 603	-5 000		6 603		-5 000
Capital de l'organisation	2 756 021	51 160	-	-		2 807 181
Moyens provenant de fonds						
Fonds Tuberculose	908 167	557 621			-717 875	747 913
Fonds Koch-Brunner	99 085	891			-15 785	84 191
Fonds Enfants et adolescents	-		125 684		-75 926	49 758
Capital des fonds avec affectation limitée	1 007 252	558 512	125 684	-	-809 586	881 862

Tableau de flux de fonds

	2005	2004
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice après résultat des fonds	-5 000	-6 603
Variation de fonds	-194 915	115 867
Attribution/(prélèvement) au capital de l'organisation	-	-2 880
Résultat annuel sans variation de fonds	-199 915	106 384
Amortissement d'immobilisations corporelles/incorporelles	55 432	41 185
Dissolution de provisions	-9 600	-64 609
Diminution/(Augmentation) titres	-353 865	248 607
Diminution/(Augmentation) créances	-391 279	24 433
Diminution/(Augmentation) comptes de régularisation actif	-239 413	241 334
Augmentation/(Diminution) autres dettes financières à court terme	1 250 023	-2 411 613
Augmentation/(Diminution) comptes de régularisation passif	316 985	-330 338
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	428 368	-2 144 617
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations corporelles	-21 976	-17 254
Investissements en immobilisations incorporelles	-164 228	-
Désinvestissements immobilisations financières	103 894	66 405
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-82 310	49 151
Total Flux de fonds	346 058	-2 095 466
Justification des liquidités		
Etat initial disponibilités	5 287 022	7 382 488
Augmentation liquidité de l'ASPEA (net) au 1.7.2005	125 684	-
Etat final disponibilités	5 758 764	5 287 022
Diminution (-)/Augmentation (+) des liquidités	346 058	-2 095 466

Annexe

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Clôture selon Swiss GAAP RPC

Dans l'exercice passé sous revue, la présentation des comptes résulte donc pour la seconde fois des recommandations Swiss GAAP RPC ainsi que l'exigent les organisations collectant des fonds avec le label de qualité ZEWO. La comptabilité et la présentation des comptes répondent ainsi aux dispositions légales, aux directives de la Fondation ZEWO, aux statuts de la LPS ainsi qu'aux règles Swiss GAAP RPC. La clôture des comptes présentée conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC représente également en même temps la clôture des comptes selon le droit commercial.

De concert avec la fondation ZEWO, il a été renoncé à établir un compte consolidé pour l'exercice de 2005. L'établissement du compte consolidé est cependant prévu et se fera dès que nous aurons élaboré les conditions-cadres organisationnelles nécessaires.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation répondent aux consignes de Swiss GAAP RPC. Cela signifie concrètement que les indications sont estimées comme suit:

- Les liquidités à la valeur nominale.
- Les titres à leur cours. Les extraits de dépôt au 31 décembre 2005 servent de base à l'évaluation du cours de ces titres.
- Les créances à leur valeur nominale, sous déduction des provisions nécessaires dans le cadre des provisions pour dépréciation d'actifs uniques. Nous n'avons prévu aucune provision pour créances douteuses (ducroire).
- Les participations aux valeurs d'acquisition à la valeur nominale sous déduction des rectifications de valeur.
- Les prêts à la valeur nominale.
- Dans les actifs fixes mobiles et dans les actifs immatériels, l'évaluation se fait d'après les valeurs d'acquisition, sous déduction des rectifications de valeur nécessaires en économie de gestion. Les amortissements se font linéairement d'après les valeurs d'acquisition et sur la durée d'utilisation estimée en économie de gestion. Les durées d'amortissement suivantes qui correspondent du reste aux Directives de la LPS en matière d'amortissements, ont été prises en considération:

• Mobilier	8 ans
• Infrastructure TI (ordinateurs, serveur, logiciels standard)	3 ans
• Logiciel de business (actifs immatériels)	5 ans
• Machines de bureau	3 ans
- Pour les actifs fixes mobiles, la limite des montants à porter à l'actif est de CHF 1000, autrement dit seules les acquisitions dépassant mille francs sont portées à l'actif.
- Capital étranger aux valeurs nominales.
- Toutes les indications numériques s'expriment en CHF et ont été arrondies.
- Devises étrangères: les actifs et les passifs en devises étrangères sont évalués au cours de la banque au jour de référence du bilan. Les produits, recettes et charges en devises étrangères sont convertis en francs suisses au cours du jour en question.

Position	31.12.2005	31.12.2004
EURO	1.5547	1.5456
USD	1.3182	1.1371

Nouvelle formulation (restatement)

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 faisaient état d'un Fonds intitulé «Information» (auparavant: Fonds OFAS) d'un montant de CHF 155 186 avec des ressources affectés à des fins bien déterminées. Comme il n'existe plus de restrictions depuis le 31 décembre 2003 de la part de l'OFAS, ce fonds a été reconverti dans le capital de l'organisation. Nous avons également effectué les modifications y relatives pour l'exercice précédent (voir également l'observation 15).

Cercle des proches

Nous entendons par ce terme les 24 Ligues pulmonaires cantonales, la Coopérative LOX, l'Association suisse des parents d'enfants asthmatiques et allergiques (ASPEA) sous sa forme jusqu'au 30 juin 2005, le Don suisse pour les malades pulmonaires et tuberculeux, la Fondation pour l'allergie, la peau et l'asthme aha! et, enfin, la Société suisse de pneumologie (SSP).

L'intégration de l'ASPEA

L'Association suisse des parents d'enfants asthmatiques et allergiques (ASPEA) a rejoint la Ligue pulmonaire suisse au 1^{er} juillet 2005. Nous fondant sur le contrat relatif à son intégration, portant la date du 16 juin 2005, nous avons donc repris des actifs d'un montant de CHF 156 465 et des passifs de CHF 30 781. En vertu du même contrat d'intégration, le capital propre au 1^{er} juillet 2005, d'un montant de CHF 125 684 a été attribué au Fonds «enfants et adolescents» affecté à des tâches particulières.

Commentaires du bilan et du compte d'exploitation

1. Liquidités

L'augmentation des liquidités de CHF 471 000 est largement due au fait que les ressources provenant de l'Office fédéral des assurances sociales n'ont pas été totalement versées aux Ligues pulmonaires cantonales.

2. Titres

Position en valeur cotée en CHF	2005	2004
Obligations		
suisses en CHF	1 637 215	1 391 621
étrangères en CHF	61 800	63 240
étrangères en monnaie étrangère	217 016	133 932
Obligations au total	1 916 031	1 588 793
Actions suisses	94 536	67 908
Total des titres	2 010 567	1 656 701

La stratégie de placement a pour objectif de préserver des valeurs financières investies et de produire un taux de rendement raisonnable sur le long terme. La Ligue pulmonaire suisse place par principe ses propres ressources à hauteur maximale de son capital propre. A court terme, nous pouvons également placer des moyens financiers dont nous n'avons pas besoin immédiatement. La stratégie de placement est «défensive mais avec retenue». Les placements sont opérés en tenant compte des liquidités dont nous avons besoin et ils sont également opérés par périodes. Les durées d'échéance sont adaptées au fur et à mesure en fonction de la situation et de l'évolution des intérêts ayant cours sur le marché. Les ressources financières ne peuvent pas être investies dans des placements qui porteraient directement préjudice à la santé des êtres humains ou à l'environnement.

3. Créances pour livraisons et prestations

Les créances émanant de projets se répartissent de la manière suivante:

Position en CHF	2005	2004
Coordination et développement de la thérapie à domicile	4 000	26 000
Information et prévention	59 000	17 782
Tuberculose	250 000	0
Total des créances provenant de projets	313 000	43 782
Autres créances pour livraisons et prestations	2 615	16 070
Total	315 615	59 852

4. Créances de proches

Position en CHF	2005	2004
Ligues pulmonaires cantonales	26	4 931
Autres proches	277 474	131 588
Total	277 500	136 519

5. Compte de régularisation actif

La différence par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par des décomptes de diverses Ligues pulmonaires cantonales en faveur de la Ligue pulmonaire suisse (CHF 166 000) ainsi que par les contributions de l'Office fédéral de la santé publique en suspens pour CHF 117 000 et de la Ligue suisse contre le cancer pour CHF 46 000 liés à des projets de prévention du tabagisme.

Les dépenses à des projets dans la nouvelle année se présentent de la manière suivante:

Position en CHF	2005	2004
Logiciel i-care pour la gestion de patients	0	10 000
Tuberculose	9 608	9 000
Information et prévention	8 589	4 529
Promotion de la santé	1 625	0
Fundraising	10 358	6 830
Total des dépenses pour des projets dans la nouvelle année	30 180	30 359
Autres délimitations dans le compte de régularisation actif	436 294	196 703
Total	466 474	227 062

6. Participation LOX

La valeur nominale de la participation à la LOX s'élève à CHF 45 000. Cette somme représente une quote-part de participation de 18,3%. Cette participation a subi une rectification de valeur à la suite de l'assainissement de la LOX, opéré en l'an 1997.

7. Actif corporel mobile et actifs immatériels

Position en CHF	Effectif au 1.1.2005	Augmen- tations	Dimi- nutions	Rectifi- cations	Effectif au 31.12.2005
Valeur d'acquisition					
Mobilier et installations	129 911	1 859	0	0	131 770
Machines de bureau	3 126	4 749	0	0	7 875
Informatique	139 868	15 368	0	0	155 236
Gestion d'adresses	0	164 228	0	0	164 228
Total	272 905	186 204	0	0	459 109
Amortissements cumulés					
Mobilier et installations	80 661	16 603	0	0	97 264
Machines de bureau	1 154	1 403	0	0	2 557
Informatique	111 537	21 003	0	0	132 540
Gestion d'adresses	0	16 423	0	0	16 423
Total	193 352	55 432	0	0	248 784
Total de la valeur comptable nette de l'actif corporel	79 553				62 520
Valeur comptable nette des actifs immatériels	0				147 805

La valeur de l'assurance-incendie des actifs corporels mobiles s'élève à CHF 400 000; cette somme est inchangée par rapport à l'exercice précédent.

En matière d'actifs immatériels, il s'agit ici du projet de la gestion intégrée des adresses. Jusqu'au milieu de l'année 2005, les adresses des donateurs et donatrices de la Ligue pulmonaire étaient gérées par un Centre de calcul externe à la LPS. Depuis lors, ces adresses sont gérées par une banque de données propre à la Ligue pulmonaire. Le montant qui figure ici comprend toutes les dépenses relatives à l'installation et l'acquisition des licences.

8. Placements financiers du Fonds Koch-Brunner

Les placements affectés à des fins déterminées comprennent les capitaux d'épargne placés auprès de la Banque cantonale de Berne. Ces capitaux d'épargne sont réduits de l'ampleur de l'utilisation du capital à des fins déterminées, dont les intérêts cumulent ledit fonds.

9. Engagements envers de livraisons et de prestations

Position en CHF	2005	2004
PROSPREH *	83 005	1 000
Cours **	683	5 878
Enfants et adolescents	20 475	0
Logiciel i-care de gestion de patients	17 566	0
Normes comptables dans toutes les ligues	1 749	1 716
Centre de compétence Tuberculose	32 557	16 943
Prévention du tabagisme	135 159	14 337
Promotion de la santé	26 304	0
Coordination et développement de la thérapie à domicile	0	4 649
Information et prévention	82 638	80 288
Fundraising	125 034	151 190
Total des engagements envers des projets	525 170	276 001
Autres engagements envers de livraisons et de prestations	55 169	36 076
Total	580 339	312 077

* Prestations ayant pour objet de soutenir et de promouvoir la réadaptation des personnes handicapées

** Il s'agit ici de cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des Ligues pulmonaires cantonales.

10. Obligations envers des proches

La rubrique intitulée «Obligations envers des proches» concerne des obligations contractées envers les Ligues pulmonaires cantonales. L'augmentation de ces obligations par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que les subsides de l'Office fédéral des assurances sociales n'ont pas été entièrement versés aux Ligues pulmonaires cantonales ainsi que par l'obligation de restitution de la contribution des Ligues pulmonaires cantonales en 2005 qui a été bien plus élevée que par le passé étant donné que la sous-couverture des coûts à la charge des Ligues pulmonaires cantonales a été inférieure aux versements par acompte.

11. Autres obligations

Il s'agit pour l'essentiel de la Taxe sur la valeur ajoutée due qui s'élève à CHF 178 000 ainsi que du décompte de l'AVS du dernier trimestre, soit un montant de CHF 32 000.

12. Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif a fait un bond en avant et il est lié pour l'essentiel à des factures pour le Fundraising (CHF 132 000) et la promotion de la santé (CHF 45 000) mais aussi notamment à des versements qui n'ont pas été faits dans le domaine de la prévention du tabagisme (CHF 20 000) et de la lutte internationale contre la tuberculose (CHF 90 000). Enfin, les vacances qui n'ont pas été prises par le personnel et les heures supplémentaires du personnel ont beaucoup augmenté par rapport à l'exercice précédent (CHF 75 000).

13. Provisions

Cette rubrique de provisions concerne un engagement de prévoyance vieillesse à l'égard de la veuve d'un ancien directeur, qui se réduit chaque année de CHF 9600.

Position en CHF	Etat au 1.1.2005	Diminution	Etat au 31.12.2005
Provisions pour Prévoyance vieillesse	38 400		
Versement annuel		-9 600	
Provisions pour Prévoyance vieillesse			28 800

14. Fonds avec affectation limitée

Pour de plus amples détails, voir le tableau des variations du capital.

Les fonds ayant une affectation bien déterminée et restrictive sont des dons obtenus par des tiers qui déterminent très clairement à quelles conditions cet argent a été remis par des tiers à la Ligue pulmonaire suisse et à quelle fin il doit être utilisé.

Le Fonds Koch-Brunner émane d'un legs et fournit des contributions de soutien dans l'esprit des tâches qu'accomplit la Ligue pulmonaire, à savoir des contributions aux frais dus à une maladie ou à une perte de gain de particuliers pas encore compensée par un assureur. Le Fonds Tuberculose, quant à lui, découle du contrat conclu avec l'Office fédéral de la santé publique qui a pour objectif de faire édifier un Centre de compétence Tuberculose et de l'entretenir. Ce fonds s'appelait à l'origine le «Fonds OFSP» mais il a changé de nom au cours de la période passée sous revue pour rendre encore plus évidentes la destination et l'affectation du fonds. Le Fonds «enfants et adolescents» est issu de l'intégration de l'Association suisse des parents d'enfants asthmatiques et allergiques (ASPEA) au 1^{er} juillet 2005 qui a intégré la Ligue pulmonaire suisse. Les ressources de ce fonds soutiennent exclusivement les demandes et les activités ayant pour but d'intégrer les enfants et les jeunes gens souffrant d'asthme et d'allergies telles que névrodermite et rhume des foins dans notre environnement et notre société civile.

15. Capital d'organisation

Les réserves sur variations du capital ont été attribuées au capital libre élaboré. Le capital d'organisation comprend, outre le capital libre élaboré, les fonds dits libres. Ainsi le Fonds de l'OFAS figure dans les comptes de l'exercice 2004 en tant que fonds à affectation restrictive. Après le mandat de prestations conclu pour la période 2001 à 2003, les ressources provenant de ce fonds-là continuent à être mises à disposition pour la mise en œuvre de prestations et le soutien à l'encouragement des personnes handicapées ou encore pour l'élaboration des cours de formation continue du personnel spécialisé des Ligues pulmonaires cantonales. Mais aujourd'hui, ces ressources-là sont utilisées comme moyens financiers libres en vue d'accomplir un travail d'information dans l'esprit des clauses du mandat de prestations conclu avec l'Office fédéral des assurances sociales. Le Fonds de l'OFAS a donc été rebaptisé Fonds de l'information et ce afin de mieux pouvoir caractériser les affectations exactes de ce fonds.

16. Produits provenant des campagnes de collecte de fonds

Le produit des campagnes de collecte de fonds (aujourd'hui on l'appelle plutôt Fundraising) a diminué de CHF 33 000. En revanche, les coûts ont augmenté de CHF 338 000 par rapport à l'exercice précédent étant donné que nous avons dû acheter de nouvelles adresses, dont le rendement espéré est toutefois resté bien en deçà des attentes.

Position en CHF	2005	2004
Produits provenant du Fundraising	3 104 492	3 137 833
Charges pour le Fundraising (y compris frais de personnel et frais généraux)	-1 902 351	-1 564 308
Produits nets (y compris legs)	1 202 141	1 573 525

17. Produits pour prestations fournies

Les produits pour prestations fournies se composent des contributions des pouvoirs publics, d'autres produits provenant de l'exploitation et des contributions dues par les Ligues pulmonaires cantonales.

18. Contributions des pouvoirs publics

Les contributions des pouvoirs publics ont augmenté de CHF 448 000. Le Centre de compétence Tuberculose a nécessité, outre la tranche annuelle fixée contractuellement par l'Office fédéral de la santé publique (CHF 558 000), un montant complémentaire de CHF 160 000 qui a dû être prélevé du Fonds Tuberculose afin qu'il puisse accomplir ses tâches. Un autre montant supplémentaire de CHF 300 000 provenant de ressources dégagées du mandat de prestations conclu avec l'Office fédéral des assurances sociales a pu être utilisé pour fournir des prestations et un soutien en vue d'encourager l'intégration de personnes handicapées et de mettre sur pied des cours de formation continue du personnel spécialisé des Ligues pulmonaires cantonales (PROSPREH).

19. Prestations de services en faveur de tiers

Les prestations de services en faveur de tiers comprennent pour l'essentiel les produits provenant du projet de la Prévention du tabagisme appelé «Let it be».

20. Contributions de soutien

Il s'agit ici pour l'essentiel de la contribution de l'ancienne fondation dissoute pour l'encouragement de la qualité de vie des patients de longue durée (malades chroniques), d'un montant de CHF 56 160. Ce montant a été versé dans le Fonds pour patients de longue durée qui a été fondé depuis.

21. Sponsoring

En l'an 2005, ce sont CHF 106 000 qui sont entrés en provenance de sponsors. Ces sommes ont servi à financer la publication de matériel d'information, tels que brochures et magazine vivO₂.

22. Produits provenant de proches

Cette recette provient des sous-locataires Coopérative LOX et de la Société suisse de pneumologie (SSP). Elle comprend le dédommagement des coûts issus de la communauté de location et des prestations de services administratifs.

23. Pertes sur débiteurs

A la suite d'une bien meilleure gestion des débiteurs qu'autrefois, les pertes sur débiteurs ont fini par être pratiquement inexistantes.

24. Contributions ordinaires des Ligues pulmonaires

Les contributions ordinaires des Ligues pulmonaires cantonales servent à couvrir des excédents de charges de la Ligue pulmonaire suisse. En règle générale, les Ligues pulmonaires cantonales reprennent la sous-couverture des frais globale selon une clé de répartition fixée dans le Règlement financier. Pour l'exercice passé sous revue, le Conseil des délégués a approuvé le 25 novembre 2004 une contribution de la ligue pulmonaire d'Appenzel Rhodes intérieures inférieure au montant prévu dans le Règlement financier. Cette diminution de la contribution a eu pour conséquences que les contributions ordinaires, d'un montant de CHF 1 704 383, n'ont pas permis de couvrir totalement la sous couverture des frais qui s'élevait à CHF 1 709 383.

25. Contributions affectées

Ces contributions servent au développement, à la maintenance et au support du logiciel de gestion de patients i-care. Elles sont versées par les 18 Ligues pulmonaires cantonales qui utilisent cette application informatique.

26. Charges directes de projets

Les charges directes de projets comprennent les activités suivantes de la LPS:

Position en CHF	2005	2004
PROSPREH *	469 034	315 869
Enfants et adolescents	110 503	0
Cours **	234 016	155 370
Management de qualité pour l'ensemble des ligues	71 452	70 340
Logiciel i-care de gestion de patients	303 439	354 674
Normes comptables dans toutes les ligues	91 054	58 262
Centre de compétence Tuberculose	775 246	498 605
Promotion de santé	320 194	23 817
Prévention du tabagisme	696 120	586 791
Coordination et développement de la thérapie à domicile	180 680	213 579
Information et prévention	1 034 295	1 245 521
Fundraising	1 902 351	1 564 308
Charges en matière de recherche	80 000	80 000
Gestion LOX	41 242	32 553
Gestion et secrétariat de la SSP	81 182	89 920
Total	6 390 808	5 289 609

* Prestations et soutien en vue de promouvoir la réadaptation des personnes handicapées.

** Il s'agit ici de cours destinés à la formation continue du personnel spécialisé des Ligues pulmonaires cantonales.

27. Frais de personnel

Dans l'exercice passé sous revue, la Ligue pulmonaire suisse occupait 27 collaborateurs et collaboratrices (il y avait 20 en 2004) avec une moyenne globale de 1735 pour cent d'emploi (au 31.12.2004: 1425). A la fin de l'exercice passé sous revue, la LPS occupait 25 collaborateurs et collaboratrices (en 2004: 19) avec un total de 1930 pour cent de poste (année précédente: 1480); précisons que sur ce nombre, deux personnes ont été engagées parce que la banque de données des adresses est désormais gérée au sein même de la LPS et non plus à l'extérieur. L'intégration de l'ASPEA au sein de la Ligue pulmonaire suisse a nécessité, elle aussi, l'engagement de deux personnes; une autre personne a été engagée pour s'occuper de l'enseignement de patients asthmatiques et une est en formation (on les appelait autrefois les apprentis et apprenties), pour la première fois dans l'histoire de la LPS.

Les collaborateurs et collaboratrices de la LPS sont assurés auprès de l'Institution de prévoyance Comunitas, la Caisse de pension de l'Association des Communes Suisses, contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. L'assurance déploie ses effets dans le cadre du plan «caisse de rente» de la Caisse de retraite auprès de laquelle salariés et employeurs versent des cotisations définies. En vertu des recommandations Swiss GAAP RPC 19, ce plan est classé en tant que plan orienté sur les cotisations, ce qui explique pourquoi les cotisations de l'employeur ont été saisies de manière inchangée pour la période durant laquelle elles ont été générées:

Position en CHF	2005	2004
Charges à l'égard de l'institution de prévoyance du personnel	239 121	190 436

La LPS ne dispose pas de réserves pour les cotisations des employeurs. Mais selon un communiqué de la Comunitas (n° 2/2006) le degré de couverture au 31 décembre 2005 est de 107,44% (en 2004: 99,81%).

28. Charges en matière de recherches

Comme pour l'exercice précédent, la Ligue pulmonaire suisse a mis à la disposition de la Société suisse de pneumologie (SSP) un montant de CHF 80 000 à titre de soutien aux projets de recherche en pneumologie. La Ligue pulmonaire suisse a également soutenu en l'an 2005 par un montant de CHF 45 000 l'étude nationale sur la réhabilitation après exacerbation de BPCO aiguë du Centre Horten pour la recherche orientée vers la pratique et le transfert cognitif.

29. Charges administratives

Les charges administratives comprennent la gestion des affaires et la direction de la LPS, les activités associatives, les finances internes, la gestion du personnel, l'informatique interne, ainsi que la réception, y compris le service téléphonique et les travaux administratifs généraux.

Indemnités accordées aux membres du Comité (organisme directeur):

Position en CHF	2005	2004
Indemnités globales	63 709	60 700

30. Versement de l'excédent de Fundraising

L'excédent de Fundraising est versé aux Ligues pulmonaires cantonales d'après une clé de répartition définie dans le Règlement financier. Le versement aux diverses ligues intervient à condition qu'elles fassent figurer l'utilisation des fonds récoltés dans leur rapport annuel.

31. Résultat financier

Position en CHF	2005	2004
Produits		
Intérêts sur titres	46 284	57 458
Intérêts du prêt accordé à la LOX	1 568	5 888
Bénéfices de cours	15 445	7 093
Total	63 297	70 439
Charges		
Frais et émoluments	3 043	7 850
Pertes de cours		16 283
Total	3 043	24 133
Résultat financier	60 254	46 306

32. Autres résultats

Position en CHF	2005	2004
Produits sans rapport avec l'organisation		
Remboursement partiel du prêt LOX	0	57 889
Remboursement AVS des exercices précédents	0	18 637
Autres produits financiers sans rapport avec l'organisation	0	9 562
Total	0	86 088
Charges sans rapport avec l'organisation		
Remboursement des cotisations AVS des exercices précédents aux salariés	0	22 817
Factures de l'exercice précédent	0	9 500
Total	0	32 317

Evénements après le jour de référence de la clôture du bilan

Aucun événement significatif connu ne s'est produit qui aurait pu influencer les comptes annuels.



■ Ernst & Young SA
Audit
Brunnhofweg 37
Case postale
CH-3001 Berne

■ Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 27
www.ey.com/ch

Au Conseil des délégués de la
Ligue Pulmonaire Suisse, Berne

Berne, le 12 mai 2006

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision selon art. 10 des statuts du 27 juin 2003, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau des capitaux propres et annexe) de la Ligue Pulmonaire Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005. Selon la Swiss GAAP RPC, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

Ernst & Young SA



Paul Flückiger
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)



Lorenz Benninger
Expert-comptable diplômé

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau des capitaux propres et annexe)